

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE
DU 15 septembre 2020

L'AN DEUX MIL VINGT et le 15 septembre à 20 H 30 heures le Conseil Municipal convoqué le 9 /09/2020 par le Maire s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le bâtiment la Halle pour respecter les mesures de distanciations sociales liées au COVID 19 sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

Nombre membres afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CAPITAN J.Paul, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHARRIER Jérôme, LAMURE Sandra, PERSIGNY André, CAPITAN Pascal, GUILLET Florian, CHAUMENTIN Gilles, SERVAJEAN Yolande, CHAUX Delphine, MORLANDET Marie-Christine, DEMICHEL Nelly, TRONCY Georges,

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de monde à 20 h à la visite du City stade. Il tient à remercier les personnes qui se sont occupées de préparer le pot de rentrée du personnel et du conseil. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de vendre à l'établissement du PANORAMIC une partie de parcelle de terrain dans le prolongement du bâtiment existant afin qu'il puisse construire quelques logements de plus pour que les résidents aient des chambres individuelles.

EMET un avis favorable à 14 voix pour et une abstention sur la modification simplifiée du PLU demandée par la Commune afin de supprimer l'emplacement réservé n°3 dans le PLU. Le projet du Conseil Général, à l'époque, pour une déviation de la RD 45 est abandonné.

EST INFORME de la démission du 1^{er} adjoint Mr CAPITAN J.Paul de sa fonction d'adjoint. Cette démission ayant été acceptée par le Sous-préfet. Mr CAPITAN J.Paul reste conseiller municipal.

VOTE le rang des Adjoints suite à la démission du 1^{er} adjoint.

Mr CHABRY Julien 2^e adjoint passe au rang de 1^{er} adjoint et garde ses fonctions

Mr BILLIEMAZ Gérard 3^e adjoint passe au rang de 2^e adjoint et garde ses fonctions

PREND NOTE que le Maire va nommer en conseillers délégués :

Mme CHAUX Delphine qui assurera le lien avec l'école et le suivi du personnel de l'école,

Mme MORLANDET M.Christine qui assurera le suivi du budget et du personnel Mairie

PREND CONNAISSANCE des commissions Copler et **ACCEPTE** les désignations de délégués proposées par le Maire

EST INFORME des avis rendus par les différentes instances sur le projet du PLUi présenté par la COPLER. Un nombre important de réserves ont été émises par les

services de l'Etat et la CDPENAF et un avis négatif de la chambre d'agriculture. Il faut supprimer des surfaces industrielles et habitables sur le projet présenté. Le Président de la COPLER a convoqué chaque Maire afin de voir les possibilités de modification dans sa commune. Pour Cordelle, le rendez-vous est le 16 septembre.

Le Maire informe :

- Que le logement vers l'école est reloué. Tous les logements de la Commune sont loués.
- L'adjoint Mr CHABRY informe que pour le projet Sport Nature, les travaux dans le bâtiment sont presque terminés. Il va y avoir l'accès handicapé et la rampe qui vont se faire prochainement.
- Mrs GUILLET Florian et CHARRIER Jérôme expliquent leur rencontre avec une personne de la fédération cycliste et les problèmes qu'ils ont sur certains chemins des circuits. Le Maire doit rencontrer les propriétaires.
- Une conseillère signale le danger existant à proximité des serres de Mr SAUNIER, les voitures arrivant très vite sur cette portion de route, ses barrières sont arrachées régulièrement et s'il y a des piétons cela se révèle très dangereux. Il est décidé de faire un courrier au Département pour leur demander de venir voir sur place ce problème.
- L'Adjoint Mr BILLIEMAZ fait le compte rendu des travaux en cours. Le city stade et le parking de l'école sont finis. Dès la semaine prochaine le parking sera ouvert de nouveau aux parents de l'école. Les travaux de voirie prévus sur les chemins sont en train de se terminer. Il donne également le compte-rendu de la réunion du Syndicat Rhône Loire Nord à laquelle il est allé. Une élection du bureau a eût lieu pour 4 mois car ensuite, c'est la Roannaise de l'Eau qui va regrouper tous les syndicats. Il précise que pour Cordelle en 2019 il y avait 438 abonnés et que le prix de l'eau est à 3.61 € le m³.

La séance est levée à 22 heures

